

Soutenance de mémoire de MA SCS- *pilier Migration et Citoyenneté* - de

Madame Margaux Détraz

L'insertion professionnelle des réfugiés statutaires dans le canton de Neuchâtel :

Impact du permis B sur l'employabilité

aura lieu en FLSH le **6 juillet 2016 à 14h00** dans l'alvéole **B.1.38**

Professeur : Etienne Piguet
Expert : Matthias Deshusses

Avec un taux d'octroi d'environ 25% en 2015¹, les réfugiés ayant obtenus le permis B-réfugié représentent une part non négligeable de la population issue de l'asile résidant de manière permanente en terre helvétique. Si les expériences des personnes pour qui la procédure d'asile ne s'est pas couronnée d'un tel succès sont particulièrement étudiées, les réfugiés statutaires sont souvent délaissés de la recherche. Cependant, de part leur situation privilégiée dans le domaine de l'asile et leur statut définitif en Suisse, le prolongement de leur intégration dans la société d'accueil se doit d'être exploré.

Suite à la votation du 9 février 2014, l'insertion professionnelle des réfugiés statutaires est un sujet d'actualité qui mérite une attention particulière, puisqu'elle évoque un enjeu politique mais aussi économique pour l'avenir. Les réfugiés statutaires ainsi que les personnes admises provisoirement représentent en effet, selon la Confédération, une main d'œuvre qui aurait le potentiel de palier à un éventuel manque de travailleurs étrangers, quota désormais limité par les contingents imposés. Néanmoins, malgré les mesures d'intégration mises en place par les cantons, leurs accès privilégiés à des droits et leur permis stable, les réfugiés statutaires sont aujourd'hui professionnellement faiblement insérés.

Ce travail de recherche qualitative se penche de manière générale sur l'impact du permis B-réfugié sur l'ensemble de l'employabilité des réfugiés statutaires (B-5) dans le canton de Neuchâtel. Les résultats obtenus dans cette étude permettent de penser qu'il existerait des liens significatifs entre l'octroi du statut de réfugié statutaire et l'insertion sur le marché du travail. Cependant, malgré son influence, l'analyse réalisée avance que le statut légal n'est qu'un élément parmi un ensemble de critères constituant l'employabilité d'un réfugié. La seconde partie de ce travail se consacre aux autres facteurs, au niveau individuel et collectif, qui peuvent jouer un rôle décisif dans l'accès au marché du travail.

¹ SEM, 2015.